



**Un vrai statut, un vrai salaire pour tous-tes les AESH !  
La maltraitance institutionnelle des personnels doit cesser, à Paris  
comme partout ailleurs en France !**

**Toutes et tous en grève le mardi 9 juin  
Rassemblement au Ministère à 14h00,  
place Jacques Bainville (métro Solférino)**

Le ministère de l'Éducation nationale ouvert des groupes de travail « sur l'avenir des AESH ». Cette ouverture est le résultat des mobilisations et des revendications portées depuis des années par les personnels et les organisations syndicales.

Mais dès ce premier groupe de travail, les limites fixées par le ministère sont apparues inacceptables. Alors que les AESH représentent aujourd'hui le deuxième métier de l'éducation tous ministères confondus en nombre de personnels, le ministre envisage une « fonctionnarisation » limitée à seulement 10 à 20 % des AESH. Cette hypothèse ne correspond ni à la réalité des besoins, ni aux revendications des personnels.

À Paris, les organisations syndicales du 1<sup>er</sup> degré FSU-SNUipp, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'action et CNT-STE sont interpellées par un nombre croissant de personnels AESH confrontés à de multiples dysfonctionnements dans la gestion de leur paie et à une dégradation de leurs conditions de travail.

Les salaires des AESH, déjà indignes, sont grevés par de nombreux retards de versements (prise en charge transport, supplément familial de traitement, indemnités REP...), des ruptures de paies, des trop-perçus abusifs liés à l'absence de subrogation... De plus, de nombreux AESH n'ont toujours pas touché l'intégralité des indemnités REP/REP+ dues à titre rétroactif, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 16 juillet 2025.

Les personnels AESH sont confrontés à des conditions d'accompagnement de plus en plus difficiles : multiplication des élèves à suivre dans le cadre de la mutualisation, déplacement d'écoles au sein du PIAL, changements permanents des emplois du temps...

De nombreux AESH en situation de double-emploi, travaillant également comme animateurs pour la Ville de Paris, ne peuvent bénéficier dans les faits de pause méridienne malgré la convention Académie/Ville de Paris, chaque employeur se renvoyant la responsabilité. Le problème de l'accès à la pause méridienne se pose également pour les AESH assurant un accompagnement sur cette tranche horaire.

Enfin, depuis des années, l'Académie refuse de mettre en place les deux jours de congés annuels supplémentaires, dit « *jours de fractionnement* », pourtant garantis par la loi et par une circulaire ministérielle !

Pour nos organisations syndicales, cette maltraitance est la conséquence directe de l'absence de statut pour les personnels AESH et de la politique de mutualisation mise en place dans le cadre des PIAL depuis la loi Blanquer de 2019. Pour autant, cette situation ne dispense nullement l'Académie de respecter ses obligations d'employeur. Cette situation ne pourra que s'aggraver avec la mise en place, à la rentrée scolaire 2026, de 10 pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans l'Académie sur enveloppe fermée. Les 10 postes de coordonnateurs de PAS sont pris sur les moyens existants (8 dans le 1<sup>er</sup> degré et 2 dans le 2<sup>nd</sup> degré), conduisant à de nouvelles fermetures de classes.

Cette maltraitance contribue également aux difficultés de l'administration à recruter et à garder des AESH. Selon les propres données de l'Académie de Paris, près de 15% des élèves notifiés pour un accompagnement par la MDPH n'ont pas d'AESH. Ce chiffre ne tient pas compte des centaines d'autres élèves qui ne bénéficient que d'un accompagnement partiel, ne correspondant pas à leur notification !

### **Nous revendiquons :**

- **La création d'un statut et d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour toutes les AESH**
- **Une revalorisation immédiate des salaires ;**
- **Une prime équivalente à celle des autres collègues exerçant en REP/REP+ ;**
- **La levée de la prescription quadriennale et le versement rétroactif immédiat de la prime REP/REP+ depuis 2015 ;**
- **Le règlement immédiat des retards et dysfonctionnements de paie des AESH et le recrutement des personnels administratifs nécessaires ;**
- **La fin de la mutualisation et la suppression des PIAL et l'arrêt des PAS ;**
- **La mise en place immédiate des deux jours de congés annuels supplémentaires (dits « jours de fractionnement ») pour les personnels AESH ;**
- **La mise en place immédiate de la subrogation ;**
- **Le respect du temps de pause méridienne pour les personnels en double emploi ;**
- **Le recrutement immédiat des AESH à hauteur des besoins.**

**Nous appelons l'ensemble des personnels à la grève  
le mardi 9 juin prochain**

**Rassemblement devant le Ministère  
à 14h00 place Jacques Bainville, métro Solférino**